

|             |    |
|-------------|----|
| Membres     | 13 |
| Présents    | 12 |
| Représentés | 01 |
| Votants     | 13 |
| Exprimés    | 13 |
| Pour        | 13 |
| Contre      | 0  |
| Abstention  | 0  |

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai,  
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment  
convoqué, s'est réuni à la mairie à vingt heures trente, sous la  
présidence de monsieur le maire : Jean-Yves URBAIN ;  
Date de la convocation du conseil municipal : 14 mai 2025 ;  
*PRESENTS* : URBAIN Jean-Yves, ROUCHEREAU Patrice,  
LACHAUD Sylvie, MEUNIER Colette, COURTEIX Michel,  
ITURRIA Bernard, MAURANGES Jean-Jacques, LAIR Jean-  
Philippe, PEREIRA DA COSTA Martine, FONTAINE Virginie,  
GIOUX Sylvain, BARNABAS Sébastien ;  
*REPRESNTES* : LAVAL Patrick a donné pouvoir à COURTEIX  
Michel ;  
*ABSENT* : Aucun ;  
*EXCUSES* : Aucun ;  
*SECRETAIRE DE SEANCE* : ROUCHEREAU Patrice.

## **DELIBERATION N° 2025-30 EN DATE DU 22 MAI 2025 PORTANT SUR : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE TRANCHE 1**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :  
RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE TRANCHE 1

Le coût du projet s'élève à la somme de 114780.00 € HT soit 137736.00 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- ↓ D'approuver ce projet.
- ↓ De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- + Approuve le projet de travaux : RENOVATION ENERGETIQUE MAIRIE TRANCHE 1 pour un montant de 114780.00 € HT soit 137736.00 € TTC
- + Sollicite Monsieur le Président Conseil Départemental de la Corrèze pour une demande d'avenant à la contractualisation 2023-2025 afin d'y faire figurer ce projet
- + Demande à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention dans le cadre de cet avenant

Le financement est arrêté comme suit :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26.05.2025

ID : 019-211903307-20250526-202530-DE

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| COUT OPERATION EN € HT :  | 114780.00 € |
| SUBVENTION FONDS VERTS    | 77755.20 €  |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL     | 14068.80 €  |
| A LA CHARGE DE LA COMMUNE | 22956.00 €  |

✚ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Fait à BUGEAT, le 22 mai 2025

Le Maire,  
Jean-Yves URBAIN



Le Secrétaire,  
Patrice ROUCHEREAU

A handwritten signature in ink, corresponding to the name Patrice Rouchereau.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).